



BOUGER

Vous accompagner en cas de mobilité professionnelle en interne ou en cas d'embauche avec l'aide mobili-pass

L'aide mobili-pass peut être sollicitée si le nouveau lieu de résidence est distant de l'ancien **de plus de 70 km** ou occasionne un **temps de transport** entre l'ancienne résidence et le nouveau lieu de travail **de plus de 1 h 15**.

Cette aide se décompose en deux parties :

■ UNE SUBVENTION

- Pour financer les frais d'accompagnement par un prestataire de services, pour la recherche d'un logement en location dans le parc privé, un réseau de déménageurs, le pack-logement : recherche des meilleures offres auprès des fournisseurs d'énergie, de communication et d'assurance

■ UN PRÊT

- Pour financer les frais d'agence ou en cas de double charge de loyer sur le site d'arrivée
- Ce prêt peut être sollicité indépendamment de la subvention



SURMONTER DES DIFFICULTÉS

Vous apporter une aide personnalisée en cas de difficultés liées au logement suite à un « accident de la vie »

Le service d'accompagnement social est un **service dédié aux salariés** confrontés à des difficultés personnelles et/ou professionnelles imprévisibles qui génèrent un déséquilibre financier et/ou viennent fragiliser le maintien dans leur logement ou empêchent l'accès à un logement.

Ce service permet de bénéficier d'un **accompagnement personnalisé** afin d'identifier et de rechercher des **solutions adaptées**. Cet accompagnement est **gratuit et confidentiel**.

- Pour toutes demandes de renseignements, consulter : actionlogement.fr/le-cil-pass-assistancer-0

► Pour tout renseignement et aide, votre référent logement MGEN est à votre disposition à l'adresse mail suivante : DRH-ActionSoc@mgen.fr

► Ces informations sont également disponibles sur le nouvel espace numérique ma.mgen.fr/accueil/services-rh/action-sociale-handicap-logement-et-retraite/Action-logement

NOTRE PARTENAIRE
ACTION LOGEMENT

**vous accompagne
tout au long
de votre parcours
professionnel.**



ActionLogement  **mgen** 

GRUPE **vyv**

La question du logement est un sujet important pour tout un chacun. Action Logement vous propose différents services autour des thèmes de la **location**, de **l'accession à la propriété**, des **travaux** de la résidence principale et de la **mobilité professionnelle**. Action Logement peut également vous **accompagner en cas de difficultés** liées au logement dans le cas d'un « accident de la vie ».



LOUER

Vous aider à la recherche d'un logement

■ LA LOCATION

□ Social

Déposer une demande de logement social sur la plateforme locative al-in.fr

□ Intermédiaire et Privé

- Le bailleur **IN'LI** propose des logements intermédiaires (loyer entre le parc social et le parc privé). Inscription sur inli.fr
- **LocService** partenaire d'Action Logement, peut proposer une location dans le parc privé
- Inscription sur actionlogement.fr/location-entre-particuliers

■ LES AIDES À LA LOCATION

□ Avance loca-pass

- Financement du dépôt de garantie sous forme de prêt sans intérêt et remboursable par petites mensualités 3 mois après l'entrée dans le logement
- Faites votre demande en ligne : actionlogement.fr/l-avance-loca-pass

□ Garantie Visale

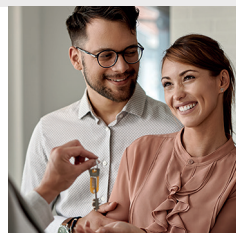
- **Caution locative gratuite** qui garantit le paiement du loyer et des charges locatives à votre propriétaire en cas de défaillance de paiement
- Faites le test d'éligibilité en ligne : actionlogement.fr/la-garantie-visale

□ Temporaire

- Les résidences temporaires : un tremplin pour l'accès au logement pérenne
- Des logements meublés et équipés avec des baux maximum de 2 ans
- **Publics** : jeune, couple ou famille monoparentale
actionlogement.fr/les-residences-temporaires

□ Aide mobili-jeune

- Subvention permettant de prendre en charge une partie du loyer chaque mois et pendant un an
- Subvention réservée aux jeunes **de moins de 30 ans**, en formation en alternance
- Faites votre demande en ligne : actionlogement.fr/l-aide-mobili-jeune



ACHETER

Vous aider à devenir propriétaire de votre résidence principale

■ LE CONSEIL EN ACCESSION

PROJIMMO (filiale d'Action Logement) réalise **gratuitement** votre **plan de financement** et vous propose la **solution de financement la plus adaptée** à votre projet et à votre situation

■ LE PRÊT ACCESSION

- Montant maximum : **40 000 €**
- Taux d'emprunt : **0,50 %** hors assurance
- Durée de remboursement : **25 ans maximum**



FAIRE DES TRAVAUX

Vous accompagner dans vos projets de travaux de votre résidence principale

■ AGRANDISSEMENT

- Montant maximum : **20 000 €**
- Taux d'emprunt : **0,50 %** (hors assurance facultative)
- Durée de remboursement : **25 ans maximum**

■ PRÊT TRAVAUX

- Être **propriétaire** occupant
- Les travaux doivent être réalisés par une **entreprise**
- Montant maximum : **10 000 €**
- Taux d'emprunt : **1 %** (hors assurance facultative)
- Durée de remboursement : **10 ans maximum**

■ PRÊT TRAVAUX MGEN

- Être **propriétaire** occupant ou **locataire**
- Montant maximum : **10 000 €**
- Taux d'emprunt : **1 %** (hors assurance facultative)
- Durée de remboursement : **10 ans maximum**